

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2021

Présents : Bernard FARGEAS – Catherine MOLLIEUX – Jean Louis MOCELLIN– Thierry BRUNIER - Camille LOUBET - Magalie EMPEREUR GEOFFROY – Claude DAVID

Président de séance : Bernard FARGEAS

Secrétaire de séance : Claude DAVID

DELIBERATION 2021-62 TRANSFERT DE POLICE DE L'ASSAINISSEMENT AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE

Le Maire indique au Conseil municipal qu'une délibération a été prise en date du 29 janvier 2021 par la Communauté de communes Portes de Maurienne concernant les différentes compétences en matière de pouvoir de police qui peuvent être transférées à la communauté de communes au titre de L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales qui régit ces transferts. Par conséquent, la compétence de police de la réglementation de l'assainissement est transmise au président de l'EPCI à fiscalité propre pour ce qui concerne l'assainissement non collectif (SPANC).

DELIBERATION 2021-63 ADHESION A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 73 POUR LE RISQUE « PREVOYANCE »

Le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « Prévoyance ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027. Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre plusieurs options de garanties : socle de base (invalidité + incapacité de travail) et options supplémentaires au choix de l'agent (perte de retraite, capital décès, rente conjoint, rente éducation).

Le conseil municipal décide de fixer, pour le risque « Prévoyance », le montant unitaire de participation comme suit : 17,50€ par agent et par mois. Les montants sont fixés en équivalent temps plein et seront proratisés en fonction du temps de travail des agents. La participation sera versée directement à l'agent.

DELIBERATION 2021-64 DECISION MODIFICATIVE – DEPRECIATION DE CREANCES

Vu les dispositions du R.2321-2- 3° CGCT : "Une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante [...] lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public".

Le virement de crédit est voté comme suit :

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementées par la DM	259 100.00 €	-115.00 €	115.00 €	259 100.00 €
011 Charges à caractère général	259 100.00 €	-115.00 €	0.00 €	258 985.00 €
618011	10 000.00 €	-115.00 €	0.00 €	9 885.00 €
68 Dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €	115.00 €	115.00 €
68168	0.00 €	0.00 €	115.00 €	115.00 €

DELIBERATION 2021-65
RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour tous les emplois qui le nécessite vu l'article 3 – 3° de la loi n°84-53 précitée.
- Autorise la création d'un emploi à temps non complet à raison de 16H hebdomadaires dans le grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe (catégorie C) afin d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie. La rémunération mensuelle sera fixée sur la base de l'indice brut 376, indice majoré 346. Le contrat est fixé à un an.
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DELIBERATION 2021-66
SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTES

L'école élémentaire d'Aiguebelle organise une classe de découverte du 14 au 19 mars 2021. Le coût du séjour par élève s'élève à 481 euros. Plusieurs aides viennent alléger la part des familles : Conseil Général, sou des écoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De verser une subvention de 80€ pour la participation à la classe découverte de l'élève Tiphaine GAUDIN, domiciliée sur la commune de Montsapey.

DELIBERATION 2021-67
AQUISITION DE PARCELLES DE BOIS

Afin de favoriser la connexion pour le raccordement électrique de l'antenne Free Mobile, Monsieur le Maire propose l'achat de parcelles de terrain section A2154 (189m²) et A2156 (501m²), appartenant à M. Marcel Pommier. Ces parcelles occupent une surface totale de 690m² localisées au Pont de la Scie.

Considérant la nécessité de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager les démarches nécessaires pour acquérir ces parcelles. Le vendeur conservera néanmoins l'usufruit du bois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition à titre gratuit avec M. Marcel Pommier.

Questions diverses :

- **Rapport sur le prix et la qualité du service EAU POTABLE 2020** : légère augmentation de 1.50 € à 1.60 € par m³. Pour information, le tarif moyen sur le bassin du Rhône se situe au-delà de 3 €.

- **Alimentation en Eau Potable** : La réfection du tronçon entre le réservoir du Sojo et le chef-lieu est à l'étude.

- **Alpages des rouelles** : candidatures et travaux. Deux autorisations d'exploiter ont été déposées par la ferme des Cathelins d'une part et par Mr Etellin Rémy. L'option choisie par la municipalité avec production laitière, transformation et vente nécessitera une mise à jour dans le cas d'une attribution à la ferme des Cathelins. Des demandes de devis sont en cours pour constituer des dossiers de demande de subvention si nécessaire. Les travaux sur la partie habitation pourront être programmés ultérieurement

- **Propriété forestière FALCOZ** : avis favorable l'achat d'une parcelle de 6 ha. Une proposition de prix sera faite à Me et Mr Falcoz Georges.

- **Propriétaire VILLARD René** : avis favorable pour un achat des parcelles en vente pour une superficie totale de 10 ha environ. Une proposition de prix sera faite à Me et Mr Villard René.

- **CDG - Signalement des actes de violences** : Les dossiers de ce type qui pourraient survenir notamment à l'égard des agents communaux seront pris en charge par le Centre de Gestion par suite d'une contractualisation de la commune avec le Centre.

- **P.L.U : PADD**. (Projet d'Aménagement et de Développement) Prochaine réunion du comité de pilotage : 10 février **et Réunion publique le 4 mars à 18h**